

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)

RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

MODELE OBLIGATOIRE
(Article 287 du C.G.I.)

PÉRIODE DE DÉCLARATION

OCT 2020

Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « Nous contacter »

Adresse du service
où cette déclaration doit
être déposée
au plus tard le

24
NOV

SIE ROUEN EST
QUAI JEAN MOULIN
BP 1002
76037 ROUEN CEDEX 1

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

SAS ZETA
67 Rue Charles LINDBERGH
BP 90
76520 BOOS

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime		
760 08 01	3 31170	92	1020	51	651	EM	3311709201102011	
F I R 2 9 8 2 3 1 6 9 5 8 6			0 0 0 1 1 8					
Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)			N° d'identification de l'établissement (SIRET)					

ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 ter du CGI), celles-ci doivent coher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre)

0005

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case droite

0010

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

Date : 23/11/2020 Signature :

Téléphone : _____

Paiement par virement bancaire :

Paiement par imputation * :

* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme :

Date :

N° PEC

N° d'opération

Pénalités

Taux 5 % 9005

Taux % 9006

Taux % 9007

Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Vous pouvez déclarer et payer votre TVA par transfert de fichier ou par internet.
Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.impots.gouv.fr rubrique « professionnels ».

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES				
01	Ventes, prestations de services	0979	14 859	04	Exportations hors UE	0032	
02	Autres opérations imposables	0981		05	Autres opérations non imposables	0033	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires..... (article 283-2 du Code général des impôts)	0044		5A	Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C	0047	
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	0045		06	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie- Ventes BtoB	0034	
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	0031		6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029	
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030		07	Achats en franchise	0037	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040		7A	Ventes de biens ou de prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043	
3C	Régularisations ...(Important : cf. notice)	0036		7B	Régularisations ...(Important : cf. notice)	0039	

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due	
Opérations réalisées en France métropolitaine				
08	Taux normal 20 %	0207	14 859	2 972
09	Taux réduit 5,5 %	0105		
9B	Taux réduit 10 %	0151		
Opérations réalisées dans les DOM				
10	Taux normal 8,5 %	0201		
11	Taux réduit 2,1 %	0100		
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)				
13	Anciens taux	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A).....	0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser			0600
5B	Somme à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro).....			0602
				2 972
				0046
				0035
				0038

La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1% déclarées sur l'annexe 3310A.

TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations	0703	
20	Autres biens et services	0702	100
21	Autre TVA à déduire	0059	
	(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice]		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001	400
2C	Somme à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro).....	0603	
			500
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent		%
			0710

CRÉDIT		TAXE À PAYER					
25	Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16)	0705		28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 23)		2 472
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G.....	8005	0	AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29).....	9991	0
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA)..... (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003		32	Total à payer (lignes 28 + 29 - AB) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		2 472

Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.